

CONTEXTE COVID-19

Règles d'utilisation des masques et appareils de protection respiratoire FFP2



Rédaction : EOH, mise à jour le 12/04/2021 - V9

La prévention de la transmission du coronavirus SARS-CoV-2 repose sur des précautions d'hygiène adaptées, eu égard à la contamination qui s'effectue principalement par gouttelettes et possiblement par contact, en dehors des actes médicaux à risque de production d'aérosols de sécrétions respiratoires.

	Masque tissu normé industriels catégorie 1	Masque chirurgical ou de soins	Appareil de protection respiratoire FFP2
Qui doit porter quoi ?			
Durée d'utilisation	4 h	4 h	4 h
Tout personnel en service de soins, de consultation, de blanchisserie ou de restauration (en dehors de la salle de pause) Tout personnel au contact d'un patient		X	
→Personnel - prenant en charge tout patient (quel que soit son statut vis-à-vis du COVID-19) en cas de manœuvre à risque de générer un aérosol de sécrétions respiratoires* - oxygénothérapie > 6 L/mn (hors masque à haute concentration) : si le patient ne peut pas porter de masque de soins par-dessus lunettes ou masque à O2 → Pendant la période "Plan canicule" : Personnel entrant dans la chambre d'un patient Covid-19 positif confirmé en cas d'utilisation d'un ventilateur/climatiseur en fonction			X Réaliser le "fit-check" pour garantir l'efficacité du FFP2 (en inspirant, le FFP2 doit se plaquer)
Patient COVID-19 confirmé ou suspect - dès l'entrée d'un personnel dans sa chambre - et impérativement si toux ou oxygénothérapie au masque ou aux lunettes (en présence du personnel ou autre personne). - hors de sa chambre		X	
Tout patient hospitalisé : - en chambre double - en chambre seule lorsqu'une personne rentre dans la chambre - en dehors de sa chambre		X	
Tout patient se présentant en consultation ou pour un examen		X	
Tout accompagnant (autorisé que si nécessaire et limité à 1 seule personne) Tout visiteur	X		
Personnel en l'absence de contact avec des patients (administratif, technique...), si présence d'une personne à moins d'un mètre		X (au choix)	
Pour rappel			
Personnel prenant en charge un patient relevant des précautions complémentaires AIR (rougeole, tuberculose respiratoire contagieuse, varicelle...)			X
Patient immunodéprimé, présentant un risque infectieux fongique, pour sortir d'un environnement maîtrisé de type chambre à flux laminaire			X

* Gestes à risque de production d'aérosols de sécrétions respiratoires de type :

Prélèvements respiratoires, dont prélèvement pour diagnostic virologique de Covid-19

Aspiration trachéale

Intubation, extubation, masque laryngé

Kinésithérapie respiratoire

Fibroscopie bronchique

Ventilation non invasive VNI (y compris pour SAS), ventilation invasive

Ventilation artificielle par insufflation manuelle au BAVU

Optiflow®

Trachéotomie (pose et changement de canule)

Aérosols médicamenteux : pendant l'aérosol et jusqu'à 3h après si pas d'aération, ou 20 min si aération de la chambre fenêtre ouverte porte fermée après aérosol.

Explorations fonctionnelles respiratoires

Soins de chirurgie dentaire

Autopsie

Attention : les masques type FFP à VALVE ne doivent pas être utilisés.

En effet ceux-ci présentent un risque de contamination de l'environnement/personnes (expulsion de l'air expiré via la valve sans filtration)